

Critérium des Fontaines - Règlement

1. La Royale Ecurie Ardennes organise, le 20 juin 2010, une épreuve de navigation intitulée : **Critérium des Fontaines**.
2. Description de l'épreuve
 - a. Le Critérium des Fontaines est une épreuve de navigation ouverte à tous dont le parcours s'étend sur une distance de +/- 160 Km.
 - b. **Les voitures anciennes comme modernes sont admises au départ.**
 - c. Deux catégories sont ouvertes à l'inscription :
 - (1) Touring : road-book comprenant des sections en fléché non métré orienté et cartes IGN tracées au 1/25.000^e.
 - (2) Marathon : road-book comprenant des sections fléché non métré (orienté ou droit), fléché complexe, notes littéraires et cartes IGN au 1/25.000^e et 1/50.000^e tracées ou à tracer.
3. Classement
 - a. Principes

Le classement de chaque catégorie sera établi sur base des contrôles de passage et des ERV (Etape de Régularité Virtuelle).
 - b. Toutes les pénalités encourues seront multipliées par le coefficient d'âge du véhicule, ceci afin de privilégier les véhicules les plus anciens.
4. Lieux de départ et d'arrivée

Salle « L'amicale du Plateau », 41, rue de l'Eglise à 4900, CREPPE (SPA).
5. Timing de l'épreuve
 - a. 15 mai 10 : parution du règlement et des bulletins d'engagement.
 - b. 18 juin 10 : fin des inscriptions au secrétariat de la manifestation, par lettre, courriel ou fax.
 - c. 20 juin 10 :
 - (1) 11.00 Hr : ouverture du secrétariat à la salle de l'Amicale du Plateau (Creppe).

Contrôle administratif des équipages déjà inscrits.
Inscriptions des équipages non pré-inscrits.
 - (2) 13.00 Hr : départ de la première voiture.
 - (3) 19.00 Hr : arrivée prévue de la première voiture.
 - (4) A partir de 20.00 Hr : repas (barbecue) d'arrivée pour les compétiteurs.
 - (5) 21.00 Hr : proclamation des résultats et remise des prix.
6. Droits d'engagement
 - a. Les droits d'engagement s'élèvent à **60 €** comprenant :
 - (1) Le road book de l'épreuve.
 - (2) La plaque de l'événement.
 - (3) Le repas d'arrivée pour le pilote et le navigateur.
 - (4) Les trophées.

- b. Il est possible de s'engager en ne réservant pas les repas de fin d'épreuve. Le droit d'engagement s'élève alors à **35 €**. Il ne sera cependant pas possible de se restaurer à l'arrivée sans réservation.
- c. Les membres « Pilote » de la Royale Ecurie Ardennes s'engagent avec des droits minorés de 5 €
- d. Les droits d'engagement sont à verser sur le compte 068-2460905-42 de la Royale Ecurie Ardennes avec la mention « Critérium des Fontaines » et ce, jusqu'au 10 juin 2010.
- e. Après cette date, les droits d'engagement seront perçus le jour de l'épreuve.
- f. Les numéros de départ seront attribués en fonction des dates de perception des engagements.

7. Secrétariat de l'épreuve – Demande de renseignements

Eddy GULLY

Rue du POMMARD, 214

4970 FRANCORCHAMPS

GSM : 0497/366651

Courriel : inscription.rallye@hotmail.com

Règlement technique

1. Description du parcours

- a. L'itinéraire du **Critérium des Fontaines** peut être donné sous différentes formes dont la description ci-dessous est limitative.

(1) Schémas non métrés avec orientation

Ce type de schéma doit reproduire chaque situation avec le plus d'exactitude possible : la courbure des routes et l'angle qu'elles forment entre elles seront respectés. Le schéma doit, en outre, toujours comporter une boule et une flèche, représentant respectivement l'endroit d'où l'on vient et la direction à suivre.

(2) Schémas non métrés sans orientation

Le schéma sans orientation doit également reproduire chaque situation, mais la description de celle-ci se limite au nombre de routes. L'angle et la courbure de ces routes ne sont pas respectés puisque ces schémas sont constitués exclusivement de traits droits et perpendiculaires. La boule et la flèche restent obligatoires.

(3) Les notes littéraires

- (a) Les notes littéraires décrivent le parcours avec des lettres qui abrègent la description de chaque situation. Elles sont en fait la traduction littéraire d'un parcours tracé en schémas non métrés sans orientation.

(b) Catalogue des abréviations :

- C t D : Carrefour tout droit ;
- C à G : Carrefour à Gauche ;
- C à D : Carrefour à Droite ;
- T à G : T à Gauche ;
- T à D : T à Droite ;
- N 1 (2,...) G : Négliger une (deux,...) Gauche(s) ;
- N 1 (2,...) D : Négliger une (deux,...) Droite(s) ;
- Q G : prendre la 1ère route à Gauche (Quitter Gauche) ;
- Q D : prendre la 1ère route à Droite (Quitter Droite) ;
- Y à D : Y à Droite ;
- Y à G : Y à Gauche.
- (T) : chemin empierré ou de terre

- (A) : rampe d'autoroute
- (E) : Excepté circulation locale ou cul de sac

(4) La carte tracée

La description du parcours est réalisée par un trait à suivre sur une carte militaire 1/25.000^e ou 1/50.000^e. Cette description est sans équivoque : l'endroit où commence la lecture de carte est bien spécifié et des flèches sont ajoutées pour confirmer le sens de progression. De même, le parcours n'est tracé que sur des chemins existants sur la carte. Les cartes seront obligatoirement des copies couleur et le trait sera de couleur noire.

(5) La carte à tracer

La description du parcours peut être réalisée de deux manières différentes (carte militaire 1/20.000^e, 1/25.000^e ou 1/50.000^e) :

- (a) des points placés sur la carte, numérotés, qu'il faut relier par le chemin le plus court dans l'ordre croissant des numéros ;
- (b) des flèches, tracées sur des parties du parcours, aux changements de direction, et qu'il faut relier par le chemin le plus court. Les flèches doivent être numérotées si nécessaire.

(6) Le fléché complexe

(a) Le fléché complexe peut être défini comme étant une représentation graphique d'une situation rencontrée sur le terrain, représentation graphique identique à celle imprimée sur une carte lorsque celle-ci est conforme, c'est-à-dire tenue à jour et peu ou pas généralisée.

(b) Sur cette représentation graphique, la plus exacte possible, une ou deux boules et flèches sont intégrées. Comme dans le cas d'un fléché, orienté ou non, la boule représente l'endroit d'où l'on vient, et la flèche, la direction à suivre. Cependant, contrairement à un fléché simple où la manière de relier la boule à la flèche est sans équivoque, le fléché complexe répond à une série de règles, identiques à la carte à tracer, règles qui nécessitent un examen minutieux du schéma.

(c) Pour un fléché complexe à deux boules et deux flèches, la séquence à réaliser est la suivante :

i) relier la première boule à la première flèche (toujours située à l'intérieur du schéma) par le chemin le plus court ;

ii) relier ensuite la première flèche à la deuxième boule par le chemin le plus court tout en respectant les règles du croisement interdit (voir ces règles ci-dessus) ;

(d) Idem pour relier la deuxième boule à la deuxième flèche qui est celle de sortie du schéma.

- b. **Pour la catégorie Touring, le tracé n'empruntera que des routes asphaltées.** Cependant, un chemin empierré peut toujours être renseigné si cela s'avère nécessaire. Pour les schémas, les routes asphaltées sont toujours représentées par un trait continu. Les chemins empierrés ou de terre par un trait discontinu (pointillé). Pour les notes littéraires, lorsque l'itinéraire renseigne un chemin empierré ou de terre, un T entre parenthèses (T) sera ajouté aux notes concernées.
- c. Les sens interdits, voies sans issue et routes "Excepté Circulation Locale" (ECL) ainsi que toutes les routes barrées par un signal F99 a, b ou c (routes réservées aux piétons, cyclistes, cavaliers et/ou véhicules agricoles) sont considérés comme des routes n'existant pas (murs) et ne sont donc pas signalés. Il en est de même des aires de parking signalées par un panneau P. Cependant, si une situation particulière l'exige (confirmation, clarté des descriptions,...), ils peuvent être repris à condition que la nature de la route soit bien signalée. Pour les notes littéraires, lorsque l'itinéraire impose de prendre un cul de sac ou une route "Excepté circulation locale" (ECL), un E entre parenthèses (E) sera ajouté aux notes concernées.

- d. Les rampes d'autoroute ont valeur de route et seront indiquées par deux traits pleins parallèles. Pour les notes littéraires, un A entre parenthèses (A) sera ajouté aux notes concernées.
- e. Les ronds-points ou carrefours à îlots directionnels peuvent être décomposés pour autant qu'ils aient une bordure. Les "deltas" comportant un terre-plein peuvent également être décomposés. Les marques de peinture au sol ne peuvent être considérées comme bordures ou comme terre-pleins et ne peuvent, dès lors, être décomposées.

2. Les Contrôles de Passage

a. Le but du contrôle de passage est de vérifier que le concurrent a bien suivi l'itinéraire imposé. Il est donc le moyen principal de classement utilisé pour le **Critérium des Fontaines**.

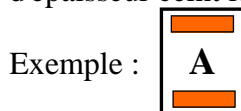
b. Les contrôles de passage (CP) sont de quatre types :

(1) Le CP personnalisé (CPH)

- (a) Le CP personnalisé est constitué par un commissaire de l'organisation qui est chargé d'apposer sur les feuilles de route des concurrents, qui se présentent à son poste, une marque (cachet,...) ou une signature.
- (b) Le CPH est signalé par un panneau vert sur lequel la mention CPH, de couleur grise, est inscrite. Ce panneau de signalisation est placé à hauteur du CPH.


(2) Le panneau « Route de Nuit » (Format FBVA)

- (a) Le CP « Route de Nuit » est constitué par un panneau de format A4 sur lequel un maximum de deux lettres ou chiffres, devant être notées par le concurrent dans la colonne ad hoc, sont représentés. Ce panneau est de couleur blanche, les lettres, noires, ont une hauteur de 15 cm minimum et une bande fluorescente (orange) de minimum 3 cm d'épaisseur ceint le panneau en haut et en bas.




- (b) Ce CP est placé le long de l'itinéraire, toujours à droite de la route. Cependant, la hauteur maximale à laquelle ce panneau peut se trouver par rapport au sol est de 2 m (Hauteur entre le bord inférieur du panneau et le sol).

(3) Les panneaux B1 et B5

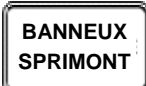
- (a) Panneau B1 : 

Au passage d'un panneau B1 situé à droite le long de l'itinéraire, le concurrent doit faire une croix dans la colonne ad hoc sur sa feuille de route.

- (b) Panneau B5 : 

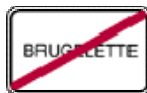
Au passage d'un panneau B5 situé à droite le long de l'itinéraire, le concurrent doit faire une croix dans la colonne ad hoc sur sa feuille de route.

(4) Les panneaux F1 et F3

- (a) Panneau F1 : 

Au passage d'un panneau F1 situé à droite le long de l'itinéraire, le concurrent doit noter dans la colonne ad hoc sur sa feuille de route la première lettre située en haut à gauche du panneau (ici : B).

(b) Panneau F3 :



Au passage d'un panneau F3 situé à droite le long de l'itinéraire, le concurrent doit noter dans la colonne ad hoc sur sa feuille de route la première lettre située en haut à gauche du panneau (ici : B).

- c. Le concurrent doit noter ou faire apposer ses CP un à la suite de l'autre, l'ordre des CP étant prépondérant. Dans le cas d'un CP personnalisé, il est de la responsabilité du concurrent de faire pointer le commissaire au bon endroit sur sa feuille de route.
- d. Si l'ordre des CP n'est pas respecté, le CP ne se trouvant pas dans la suite voulue par l'organisateur sera considéré comme manquant.
- e. Un CP supplémentaire ou erroné sera sanctionné de la même manière qu'un CP manquant.
- f. Des points d et e, il découle que si un CP erroné s'est substitué à un autre dans la suite voulue par l'organisateur, la pénalisation encourue est double, puisque le concurrent est pénalisé une première fois pour un CP manquant et une deuxième fois pour un CP erroné.
- g. Ouverture et fermeture d'un CP personnalisé
Bien que le **Critérium des Fontaines** soit un événement sans moyenne, un CP personnalisé doit disposer, pour le bon fonctionnement de l'épreuve, d'une heure d'ouverture et d'une heure de fermeture du poste, cette heure de fermeture devant être comprise comme un **délai raisonnable** pendant lequel le commissaire officiera, celui-ci ne pouvant rester en place indéfiniment. De même pour le poste d'arrivée, le classement final et la remise des prix devant se faire eux aussi dans un **délai raisonnable** (voir timing de l'épreuve).

3. Les Etapes de régularité Virtuelle (ERV)

- a. Une ERV est une section de l'itinéraire dont le départ et l'arrivée sont décrits très précisément dans le road-book.
- b. A l'arrivée, le kilométrage de cette section doit être relevé et, en fonction de la moyenne donnée, le temps idéal de cette étape de régularité virtuelle doit être calculé.
- c. Le temps est demandé avec une précision de 5 secondes, ceci afin de ne pas pénaliser les concurrents qui ne sont pas en possession d'un distancemètre (Trip).
- d. Préalablement à l'épreuve, les concurrents auront pu étalonner leur compteur ou leur distancemètre sur une distance test (étalonnage).

4. La feuille de route

- a. La ou les feuilles de route seront réalisées sur des feuilles de format A4. La feuille de route sera subdivisée en colonne reprenant les différents types de CP : une colonne pour les panneaux B1, une pour les panneaux B5, une pour les panneaux F1, une pour les panneaux F3 et enfin une pour les CP « Route de nuit ».
- b. Le concurrent apposera une croix dans les cases prévues à cet effet dans les colonnes ad hoc lorsqu'il rencontrera un panneau B1 ou B5. Dans tous les autres cas, la ou les lettres des CP

relevées au passage de ceux-ci seront reproduites dans les colonnes ad hoc.

- c. Chaque colonne de la feuille de route verra ses cases numérotées de haut en bas.
- d. Un cadre spécifique sera réalisé sur la première face de la feuille de route afin de pouvoir noter les temps des ERV.

5. Calcul des pénalités

- a. CP manquant : 100 points
- b. CPH manquant : 300 points
- c. CP non conforme : 100 points
- d. CPH non conforme : 300 points
- e. Par seconde de retard ou d'avance dans une ERV au-delà ou en deçà des 5 secondes : 1 point
- f. Toutes les pénalités seront multipliées par le coefficient d'âge du véhicule. Le coefficient d'âge est établi comme suit :
 - (1) Année pivot : 2000 = coefficient 1.
 - (2) 1 millième est ajouté ou retiré au coefficient pivot par année de différence (positive ou négative)
 - (3) Exemples :
 - (a) 1960 : coefficient = 0,960.
 - (b) 2007 : coefficient = 1,007.
- g. L'équipage totalisant le moins de pénalités sera déclaré vainqueur.
- h. Si un ex aequo subsiste, c'est l'équipage courant sur la voiture ayant la plus faible cylindrée qui prendra définitivement l'avantage.
 - (1) La cylindrée des véhicules à moteur essence turbocompressé est corrigée par un coefficient multiplicateur de 1,7.
 - (2) La cylindrée des véhicules à moteur Diesel atmosphérique est corrigée par un coefficient Multiplicateur de 0,588.
 - (3) La cylindrée des véhicules à moteur Diesel turbocompressé ne subit aucun coefficient correcteur.



DEMANDE D'ENGAGEMENT

PILOTE	NAVIGATEUR
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
N° téléphone :	N° téléphone :
N° GSM :	N° GSM :
Courriel :	Courriel :

VOITURE :

Marque : Type :
 Année de construction : Cylindrée :
 Type de carburant : Turbocompresseur : OUI / NON

Assurance :

Compagnie : N° carte verte :

CATEGORIE :

Touring Marathon (Cochez la catégorie désirée)

Réservation repas : Oui Non

DROIT D'ENGAGEMENT

60 € (35 € si repas non réservés) à verser sur le compte **068-2460905-42** de la Royale Ecurie Ardennes avec la mention « Critérium des Fontaines » avant le 12 juin 2009. Après cette date, ils seront perçus le jour de l'épreuve. Les droits sont minorés de **5 €** pour les membres « Pilote » de la Royale Ecurie Ardennes

Le **Critérium des Fontaines** est une épreuve de navigation **sans moyenne horaire**.

Par leurs signatures apposées ci-après, les participants dégagent les organisateurs de toute responsabilité pour les faits ou accidents qui pourraient se dérouler au cours de l'épreuve. Ils s'engagent donc à n'entamer aucune poursuite envers les organisateurs, pour quelque motif que ce soit.

Pilote
« Lu et approuvé »

Navigateur
« Lu et approuvé »